

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 00478

Numéro SIREN : 404 874 273

Nom ou dénomination : SCOP INSTEP

Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2019 sous le numéro de dépôt 21571

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta

CS 60455

59338 Tourcoing Cedex

SCOP INSTEP - Christian SIMON

70 rue de Bouvines

59800 Lille

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : SCOP INSTEP

Numéro RCS : 404 874 273

Numéro Gestion : 1996B00478

Forme Juridique : Société coopérative ouvrière
de production à forme anonyme

Adresse: 70 rue de Bouvines
59000 Lille

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2018

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposés le : 17/10/2019

Sous le numéro : 21571

Délivré à Lille Métropole le 28 octobre 2019

Le Greffier,



④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

		Exercice N	
		Montant	Libellé
4	4.1		
	4.2		
	4.3		
	4.4		
	4.5		
	4.6		
	4.7		
	4.8		
	4.9		
	4.10		
Total des produits exceptionnels		(VII)	
5	5.1		
	5.2		
	5.3		
	5.4		
	5.5		
	5.6		
	5.7		
	5.8		
	5.9		
	5.10		
Total des charges exceptionnelles		(VIII)	
4. RESULTAT ALÉATOIRE VIII			
RESULTAT ALÉATOIRE			
TOTAL DES PRODUITS (I + II + V + VII)			
TOTAL DES CHARGES (III + IV + VI + VIII + X)			
BENEFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			
1. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
2. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
3. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
4. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
5. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
6. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
7. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
8. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
9. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
10. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
11. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
12. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
13. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
14. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
15. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
16. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
17. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
18. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
19. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
20. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
21. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
22. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
23. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
24. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
25. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
26. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
27. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
28. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
29. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
30. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
31. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
32. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
33. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
34. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
35. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
36. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
37. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
38. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
39. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
40. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
41. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
42. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
43. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
44. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
45. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
46. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
47. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
48. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
49. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
50. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
51. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
52. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
53. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
54. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
55. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
56. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
57. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
58. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
59. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
60. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
61. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
62. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
63. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
64. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
65. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
66. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
67. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
68. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
69. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
70. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
71. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
72. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
73. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
74. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
75. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
76. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
77. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
78. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
79. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
80. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
81. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
82. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
83. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
84. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
85. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
86. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
87. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
88. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
89. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
90. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
91. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
92. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
93. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
94. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
95. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
96. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
97. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
98. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
99. Transfert au compte d'équilibre d'origine			
100. Transfert au compte d'équilibre d'origine			

RAPPORT DE GESTION EXERCICE 2018

Chers associés,

Nous sommes réunis en Assemblée Générale annuelle pour vous rendre compte de l'activité de la société coopérative SCOP INSTEP dite INSTEP FORMATION et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Notre Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité et la sincérité des comptes qui vous sont présentés.

L'objet social de notre Société est ainsi défini à l'article 4 des statuts :

« L'insertion, la formation et la qualification et toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ainsi défini. »

L'exercice 2018 s'est déroulé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

CONSEIL D'ADMINISTRATION RENOUVELLEMENT

<i>ADMINISTRATEURS</i>	<i>FONCTION</i>
Madame Danny D'AMORE	DIRECTRICE DE L'APPRENTISSAGE
Monsieur Jean-Clément HENNEBERT	RESPONSABLE INFORMATIQUE
Monsieur Fabrice LALY	CHARGE DE MISSIONS
Monsieur Fabrice MAILLET	RESPONSABLE DE FORMATION DOMAINE HRT
Monsieur Christian SIMON	DIRECTEUR GENERAL DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER
Monsieur Pierre THOMAS	PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Monsieur Saâd KHRIFI	RESPONSABLE DE FORMATION ET DE DEVELOPPEMENT DOMAINE BATIMENT TRAVAUX PUBLICS
Madame Jocelyne COTTINET	FORMATRICE
Monsieur Laurent FOCHE	DIRECTEUR DU SECTEUR HRT

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Conformément au projet d'entreprise adopté à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 1997, les différents centres ont réalisé des actions de formation au sein de Domaines et de Centres.

Les problématiques sociales, professionnelles et économiques, qui s'adressent à des publics identifiés, se concrétisent par des objectifs d'intervention négociés avec les commanditaires publics ou privés.

La mise en œuvre de ces objectifs d'intervention se contractualise par une démarche pédagogique adaptée (individualisation) et négociée entre les apprenants, les commanditaires, et l'équipe pédagogique et administrative permanente.

LES SITES

Territoire Flandre littoral :

- Dunkerque
- Saint Omer
- Hesdin Marconne

Territoire de Lille Métropole :

- Lille rue de Bouvines
- Lille rue des Montagnards
- Lille rue de Crespel
- Tourcoing
- Halluin
- Seclin

Territoire Artois Douaisis

- Liévin avenue Arthur Lamendin
- Liévin rue de Bourbaki
- Fouquierès-Lès-Lens
- Béthune rue Poincaré
- Béthune rue Fleming
- Douai
- Lambres lez Douai
- Somain

Territoire du Hainaut Thiérache

- Valenciennes
- Saint Sauve
- Maubeuge
- Fourmies
- Avesnes sur Helpe
- Cambrai
- Caudry

Territoire de la Picardie :

- Amiens
- Ham
- Chauny
- Abbeville

LES STAGIAIRES ACCUEILLIS

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018, INSTEP FORMATION a accueilli :
7 948 stagiaires et réalisé 603 752 heures/stagiaires en centre de formation.

Les stagiaires accueillis au sein d'INSTEP FORMATION se répartissent ainsi par statut :

Statut des stagiaires	2018	2017	2016	2015
Statut des stagiaires à l'entrée en formation				
- Salariés	127	145	202	361
- Demandeurs d'emploi	5 310	6 915	7 874	4 411
- Autres statuts (étudiant, femme au foyer, scolarisé)	12	8	5	76
TOTAL	5 449	7 068	8 081	4 848

Statut des stagiaires	2018	2017	2016	2015
Statut des stagiaires à l'entrée en formation				
- Salariés	7 948	7 164	11 696	31 203
- Demandeurs d'emploi	624 005	1 113 991	1 105 580	1 134 608
- Autres statuts (étudiant, femme au foyer, scolarisé)	501	626	656	4 000
TOTAL	632 454	1 121 781	1 117 932	1 169 811

La baisse des heures stagiaires est liée à la baisse d'activité

LE PERSONNEL

Au cours de l'exercice 2018 et jusqu'à la date du présent rapport,

3 personnes, après s'être vues proposer un contrat à durée indéterminée, ont demandé la qualité d'associé :

- ↓ Bérengère MASSON (Directrice Territoriale)
- ↓ Pierre REYNAERT (Directeur Territorial)
- ↓ Laura DESPRIET (Secrétaire de formation)

6 Sociétaires ont quitté l'entreprise :

Dont 4 en 2018 : Carole DRAUX – Laëticia CAILLAUD – Stéphanie VASSEUR – Farid ABDELLI
2 en 2019 : Jérôme BLANCHARD – Rachida ZAZOUA

Au 31 décembre 2018, le personnel d'INSTEP FORMATION se compose de 138 personnes, correspondant à 130 ETP (113 ETP en moyenne en 2018)

Répartition des effectifs par nature de contrat de travail (CDD, CDI) en Equivalent Temps Plein

Type contrat	Sexe		Total 2018
	Féminin	Masculin	
CDD	34	24	58
CDI	49	23	72
TOTAL	83	47	130

Répartition des effectifs par catégorie professionnelle (en Equivalent Temps Plein)

Qualification	SEXE		TOTAL 2018	Comparaison	
	Féminin	Masculin		2017	2016
cadre de direction	1	2	3	4	4
dirigeant	0	1	1	1	1
personnel administratif	24	1	25	20	25
RF – CRU – THQ siège - CP	9	3	12	13	14
Formateur(trice)	50	39	89	75	75
TOTAL	84	46	130	113	111

Répartition des coopérateurs par catégorie professionnelle
(en nombre de salariés)

Qualification	Sexe		Total 2018
	Féminin	Masculin	
Formateur(trice)	24	16	40
RF – CRU – THQ siège - CP	9	3	12
Dirigeant	0	2	2
Cadre	1	2	3
Administratif	19	1	20
	53	24	77

Même si l'âge moyen est de 45 ans, plus de 10 coopérateurs partiront à la retraite dans les 3 à 5 ans. Nous devons rajeunir nos effectifs.

Comme tous les ans, un plan de formation a été développé en 2018

Les actions de formation représentent une dépense de 176 212 €, soit 6.67 %, alors que l'obligation conventionnelle est de 2.5 %.

Nous constatons, depuis plusieurs années, que l'effort, à travers le plan de formation, est supérieur à l'obligation légale.

A noter que maintenant tous les versements aux organismes sont mutualisés.

Nous avons organisé des validations CCP1 du Titre Professionnel de Formateur, le passage du TOEIC financé par du C.P.F

ACTIONS DEVELOPPEES EN 2018

LA COOPERATIVE

La vie coopérative est, pour INSTEP FORMATION, un enjeu majeur, gage de stabilité et porteur de progrès.

La direction générale est impliquée de façon importante dans le mouvement coopératif.

En général deux assemblées générales sont tenues par an ; une en début d'année, l'autre en juin.

Rapport de Gestion 2018 – SCOP
INSTEP

LES MOYENS ET LES INVESTISSEMENTS NOUVEAUX

Il n'y a pas eu d'achat majeur. A noter le renouvellement du matériel informatique en location en fin d'année

COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE 2018

Le chiffre d'affaires net de 2018 a baissé de 31%, hors sous-traitance.

Comme indique dans le précédent rapport, 2018 était une fin de cycle. Le premier semestre a été creux en partie compensé par le 2^{ème} semestre.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

I - LE BILAN

A/ ACTIF

♦ L'actif immobilisé net (Valeurs brutes - Amortissements) est d'un montant de
3 404 275 €

Il se décompose en ↗

1. Immobilisations incorporelles	0 €
2. Concessions, brevets et droits similaires	930 €
3. Fonds commercial	421 351 €
4. Immobilisations corporelles	2 743 478 €
5. Immobilisations en cours	0 €
6. Immobilisations financières	238 014 €

♦ L'actif circulant représente

5 046 308 €

se décomposant en ↗

1. En cours	0 €
2. Stocks marchandises	5 678 €
3. Avance et acomptes sur commandes	0 €
4. Créances clients	6 451 441 €
5. Capital restant à verser	0 €
6. Créances diverses	672 582 €
Disponibilités et valeurs placées	691 411 €
Charges constatées d'avance	225 195 €

Le montant des créances douteuses s'élève à 80 784 €

♦ Le montant total de l'actif s'élève à 8 450 582 €

1118 - WASTE

♦ Les capitaux propres s'élèvent à **2 651 816 €**
 ♦ Autres fonds propres **450 000 €**
 ♦ Provisions pour risques **0 €**

dont ↗

• Capital **624 288 €**
 • réserves tenant lieu de provision pour investissement **2 135 703 €**
 • subventions d'équipement **124 634 €**
 • résultat **(232 876) €**

♦ Les dettes s'élèvent à **5 348 767 €**

dont ↗

• dettes auprès des établissements de crédit **1 551 835 €**
 • URSCOP emprunt **10 000 €**
 • comptes courants d'associés **239 258 €**
 • réserve spéciale de participation **237 068 €**
 • dettes fiscales et sociales **975 827 €**
 • dettes sur immobilisations et comptes rattachés **12 408 €**
 • titres participatifs SOCODEN **64 924 €**
 • fournisseurs **617 790 €**
 • autres dettes (*mobilisation de créances*) **1 587 906 €**
 • produits constatés d'avance **51 750 €**

♦ Le total des dettes à plus d'un an est de **1 602 828 €**

♦ Le montant total du passif s'élève à **8 450 582 €**

II - LE COMPTE DE RESULTAT

♦ Les produits d'exploitation s'élèvent à 7 137 036 €
dont 70

Le chiffre d'affaires (sous-traitance comprise) se répartit selon les principales sources de la façon suivante :

1	Région	53 %
2	Pôle Emploi	34 %
3	Département	5 %
4	AGEFIPH, OFII	3 %
5	Entreprises	2 %
6	Autres OF	2 %
7	FSE	1 %

♦ Les charges d'exploitation s'élèvent à 7 245 976 €

dont 70

1	Achats de marchandises (<i>Achats du restaurant</i>)	75 668 €
2	Variation de stock	(1 488) €
3	Achats et charges externes	2 859 797 €
4	Impôts taxes et versement assimilés	364 261 €
5	Salaires et traitements	2 725 039 €
6	Charges sociales	875 837 €
7	Amortissements et provisions	274 889 €
8	Autres charges de gestion courante	71 973 €

♦ Le résultat d'exploitation s'élève donc à (108 940) €

Le résultat financier s'élève à (195 514) €

Le résultat exceptionnel à 71 578 €

L'impôt sur les sociétés à 0 €

♦ Le résultat net est de (232 875) €

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le résultat en report à nouveau

MONTANT DU CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2018

Le capital social au 31 décembre 2018 était de 624 288 €. Il était réparti ainsi entre les sociétaires

- 160 € à eux sociétaires salariés
- 160 € à l'Union Régionale des SCOP
- 160 € à SCODEN

A NOTER : les parts valent 14.63 Euros en valeur de remboursement.

ADMISSION DE NOUVEAUX ASSOCIES

Pour rappel :

L'AGOE du 02 février 2018 avait admis les sociétaires suivants :

- ✦ Claudine PASQUIER (Formatrice)
- ✦ Véronique BROSSE (Formatrice)
- ✦ Adelaïde DUFOUR (Formatrice)
- ✦ Céline DAGUENET ROCAMORA (Formatrice)

PERTE DE LA QUALITE D'ASSOCIE

Perte de la qualité d'associé, depuis l'AG du 28 juin 2018 et jusqu'à la date du présent rapport, pour 6 personnes : Farid ABDELLI, Jérôme BLANCHARD, Laëtitia CAILLAUD, Stéphanie VASSEUR, Martine ANCILOTTO, Rachida ZAZOUA

FILIALES ET PARTICIPATION

SARL COEF3 - siège social : 45 rue Jean Goude - 59400 Cambrai
Activité : insertion, formation, qualification

• CA 2018	477 106 €
• Résultat	(195 078) €
• Situation nette	25 106 €
• Actif immobilisé brut	170 314 €
• Montant de la participation	9 980 €
• Part de capital détenu	99 %

Les titres participatifs détenus par l'Instep dans Coef3 à hauteur de 100 000€ ont été dépréciés à 100%

SARL IMMOCOOP HdF - siège social : Rue Vauban - Zone du Lobel 62540
ARQUES

• CA 2018	0€
• Résultat	0 €
• Situation nette	0 €
• Actif immobilisé brut	0 €
• Montant de la participation	12 000 €
• Part de capital détenu	13.04 %

pas d'éléments connus à ce jour, 1^{er} exercice clos au 31/12/19

LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

DISPOSITIONS RELATIVES AUX REINTEGRATIONS DE FRAIS VISEES A L'ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code (charges somptuaires).

TABLEAU DES DELEGATIONS :

Néant

COMPÉTENCES :

- Président du Conseil d'Administration : Pierre THOMAS
- Directeur Général : Christian SIMON

LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats ou fonctions exercées dans d'autres sociétés commerciales par les mandataires sociaux :

- Christian SIMON, Directeur Général, Directeur Administratif et Financier

exerce également les fonctions de :

*Rapport de Gestion 2018 – SCOP
INSTEP*

o Gérant de la SARL COEF3

o **Georges THOMAS**, Président du Conseil d'Administration

exerce également les fonctions de :

o Gérant SARL IMMOCOOP

DÉLAI DE RÈGLEMENT CLIENT ET FOURNISSEUR

INSTEP Exercice 2018		Article 244 : 1. En cas de cession de la SARL, le délai de règlement client et fournisseur est fixé à 30 jours à compter de la date de clôture de l'exercice de la SARL cédée.				Article 244 : 2. En cas de cession de la SARL, le délai de règlement client et fournisseur est fixé à 30 jours à compter de la date de clôture de l'exercice de la SARL cédée.			
Montants		4 ^{ème} trimestre		Total		1 ^{er} trimestre		Total	
Montants		4 ^{ème} trimestre		Total		1 ^{er} trimestre		Total	
1	24 000 000	13 743 200	10 256 800	4 900 000	33 999 000	79 250 000	800 000 000	1 079 500 000	1 079 500 000
2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	0	0	0	0	0	0	0	0	0
24	0	0	0	0	0	0	0	0	0
25	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	0	0	0	0	0	0	0	0	0
28	0	0	0	0	0	0	0	0	0
29	0	0	0	0	0	0	0	0	0
30	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31	0	0	0	0	0	0	0	0	0
32	0	0	0	0	0	0	0	0	0
33	0	0	0	0	0	0	0	0	0
34	0	0	0	0	0	0	0	0	0
35	0	0	0	0	0	0	0	0	0
36	0	0	0	0	0	0	0	0	0
37	0	0	0	0	0	0	0	0	0
38	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39	0	0	0	0	0	0	0	0	0
40	0	0	0	0	0	0	0	0	0
41	0	0	0	0	0	0	0	0	0
42	0	0	0	0	0	0	0	0	0
43	0	0	0	0	0	0	0	0	0
44	0	0	0	0	0	0	0	0	0
45	0	0	0	0	0	0	0	0	0
46	0	0	0	0	0	0	0	0	0
47	0	0	0	0	0	0	0	0	0
48	0	0	0	0	0	0	0	0	0
49	0	0	0	0	0	0	0	0	0
50	0	0	0	0	0	0	0	0	0
51	0	0	0	0	0	0	0	0	0
52	0	0	0	0	0	0	0	0	0
53	0	0	0	0	0	0	0	0	0
54	0	0	0	0	0	0	0	0	0
55	0	0	0	0	0	0	0	0	0
56	0	0	0	0	0	0	0	0	0
57	0	0	0	0	0	0	0	0	0
58	0	0	0	0	0	0	0	0	0
59	0	0	0	0	0	0	0	0	0
60	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61	0	0	0	0	0	0	0	0	0
62	0	0	0	0	0	0	0	0	0
63	0	0	0	0	0	0	0	0	0
64	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	0	0	0	0	0	0	0	0	0
69	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	0	0	0	0	0	0	0	0	0
71	0	0	0	0	0	0	0	0	0
72	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	0	0	0	0	0	0	0	0	0
79	0	0	0	0	0	0	0	0	0
80	0	0	0	0	0	0	0	0	0
81	0	0	0	0	0	0	0	0	0
82	0	0	0	0	0	0	0	0	0
83	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84	0	0	0	0	0	0	0	0	0
85	0	0	0	0	0	0	0	0	0
86	0	0	0	0	0	0	0	0	0
87	0	0	0	0	0	0	0	0	0
88	0	0	0	0	0	0	0	0	0
89	0	0	0	0	0	0	0	0	0
90	0	0	0	0	0	0	0	0	0
91	0	0	0	0	0	0	0	0	0
92	0	0	0	0	0	0	0	0	0
93	0	0	0	0	0	0	0	0	0
94	0	0	0	0	0	0	0	0	0
95	0	0	0	0	0	0	0	0	0
96	0	0	0	0	0	0	0	0	0
97	0	0	0	0	0	0	0	0	0
98	0	0	0	0	0	0	0	0	0
99	0	0	0	0	0	0	0	0	0
100	0	0	0	0	0	0	0	0	0

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 225-38 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article 225-38 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Des conventions ont été passées avec la SARL COEF3, mais l'ont été à des conditions normales et courantes :

Nature de la Convention	COEF.3
compte courant	363 158 €
Frais de gestion (déprécié à 100%)	35 333 €

Les conventions conclues avec les administrateurs (contrats de travail, remboursements de frais) l'ont été, elles aussi, à des conditions normales et courantes.

A noter que les fonctions des administrateurs ne donnent pas lieu à rémunération.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

2018 était une année de fin de cycle. Depuis septembre 2018 l'activité reprend. Nous sommes garantis d'avoir une activité qui nous permet l'atteinte de notre seuil de rentabilité. Nous travaillons sur l'organisation avec un nouvel organigramme.

INFORMATIONS COOPERATIVES

Tableau récapitulatif : Evolution du sociétariat - Résultats et modalités de répartition - Montant des intérêts au capital

	EXERCICE CLOS AU 31/12/2018	EXERCICE CLOS AU 31/12/2017	EXERCICE CLOS AU 31/12/2018	EXERCICE CLOS AU 31/12/2017	EXERCICE CLOS AU 31/12/2018	EXERCICE CLOS AU 31/12/2017
1 - CAPITAUX PROPRES EN D'EXERCICE						
Capital social	32 018	39 259	36 929	36 347	39 081	47 505
associés salariés capital A	624 288	632 944	591 894	581 456	624 976	665 440
associés extérieurs capital B	623 968	632 624	591 624	581 136	62 656	613 120
dont RE PPI	320	320	320	320	320	320
Fonds de développement						699 918
PPI						690 918
autres capitaux propres						1 197 615
valeur de rimbours de la part	14 63	16	16	13 02	11 70	12 15
2 - RESULTATS						
Produit d'exploitation	(232 875)	579 864	633 320	189 782	66 161	-606 003
de gestion	-232 875	579 864	633 320	189 782	66 161	-606 003
Répartition des ENG						
dont RSP		247 170				
réserves		247 170				
dont PPI		247 170				
dividendes		247 170				
dividendes par part						
3 - PERSONNEL						
Effectif des salariés employés en fin d'exercice	130	113	161	116	111	127
coût des salaires	77	83	81	77	81	80
Taux de sociétariat	59 %	73%	50%	66%	71%	77 %
Montant de la masse salariale	2 643 352	3 600 824	3 231 824	2 707 038	3 505 146	2 893 453

SA SCOP INSTEP
70 rue de BOUVINES
59007 LILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018



SA SCOP INSTEP

70 rue de BOUVINES
59000 LILLE

A l'assemblée générale de la société SA SCOP INSTEP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SA SCOP INSTEP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Nadia F. W. AMM Commissaire aux comptes
SA SCOP INSTEP

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes.

Votre société procède à chaque clôture à l'évaluation des factures clients à émettre.

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, j'ai vérifié le caractère approprié des règles et méthodes comptables utilisées pour cette évaluation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels, des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les informations relatives aux prises de participation et de contrôle, vous ont été communiquées.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

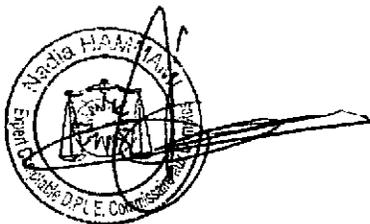
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A LILLE,
Le 26 Juillet 2019

Nadia HAMMAMI
Commissaire aux comptes



Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

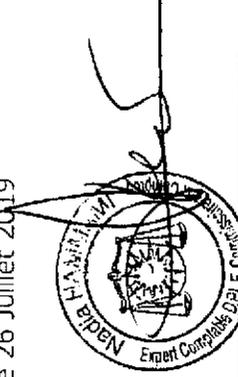
ANNEXE AU RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A LILLE,

Le 26 Juillet 2019



Nadia HAMMAMI Commissaire aux comptes
SA SCOP INSTEP

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (1^{er} INSC)

DC 101-P N° 2022 SD 2019

Exercice clos le : 31/12/2019
 Date de clôture comptable :

EXERCICE FORMATION

Nom

Description de l'opération	1999		2000	
	1999	2000	1999	2000
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Vente de marchandises	IV	3 12	IV	
Pr. de mise en vente	} bonif. / décharges	10	11	
		10	11	
Charges de déduction		11	11	
Pr. de déduction stockée		11	11	
Produit net d'exploitation		11	11	
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions - montant de charge	V		V	
Autre produit	VI		VI	
Total des produits d'exploitation 21				
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achat de marchandises - excepté droits de douane				
Achat net de stock marchandises				
Matières déchetées - produits et autres approvisionnements - variations de stocks				
Amortissement - produit - provisions et approvisionnements				
Autres achats et charges externes - à déduire				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Total des charges d'exploitation 31				
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				
Résultat d'exploitation par branche			III	
Pr. de supprime ou bénéfice transféré			IV	
Produit financier de participation			V	
Produit des autres valeurs mobilières et créances - à l'excl. du portefeuille			VI	
Aut. intérêts et produits assimilés			VII	
Reprise sur provision et transferts de charge			VIII	
Charges financières et de change			IX	
Produit net sur cession de valeurs mobilières de placement			X	
Total des produits financiers A				
Total des produits financiers A				
Dotations aux amortissements			10	
Impôts et charges assimilés			10	
Intérêts sur emprunts et charges			10	
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement			10	
Total des charges financières B				
2 RESULTAT FINANCIER (V - VI)				
3 RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - III - IV - V - VI)				



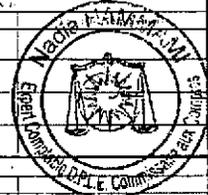
④ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

DGFRP N° 2053 SD 2019

Document communiqué en vertu de l'article 1461 du Code de Commerce

Désignation de l'exercice		Exercice N	
BÉNÉFICES EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de production	IIA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	IIIB	
	Rapports de cession ou transfert de charges	IIIC	
	Total des produits exceptionnels (VII)	IIID	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de production	IIIE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	IIIF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (VII)	IIIG	
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	IIIH	
4 RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		IIJ	
Participation les salariés au résultat de l'entreprise (IX)		IIK	
Impôts sur les bénéfices (X)		IIK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		II	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IIJ	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IIK	
BÉNÉFICES	(1) Dont produits nets perçus sur opérations à long terme	IIK1	
	(2) Dont : <ul style="list-style-type: none"> produits de locations immobilières produits d'exploitation intéressés à des exercices antérieurs (à déduire au 8^o des charges) 	IIK2	
	(3) Dont : <ul style="list-style-type: none"> Crédit fiscal mobilière Crédit fiscal immobilière 	IIK3	
	(4) Dont charges d'apurement affectées à des exercices antérieurs (à déduire au 8 ^o des charges)	IIK4	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	II	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IIK	
	(7) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (à déduire au 8 ^o des charges)	IIK	
	(8) Dont amortissements de constructions dans des PME innovantes (art. 21 ^o bis)	IIK	
	(9) Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 19 quinquies D)	IIK	
	(9) Dont transferts de charges	VI	
	(10) Dont consommations personnelles de l'exploitant (I)	VI2	
	(11) Dont redvances pour concession de brevets de licences (produits)	VI3	
	(12) Dont redvances pour concessions de brevets de licences (charges)	VI4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles (à déduire)	VI	
	(14) Dont des produits et charges exceptionnels (à le nombre de lignes correspondant au nombre de produits et charges exceptionnels)	VI	
	(15) Dont des produits et charges exceptionnels (à le nombre de lignes correspondant au nombre de produits et charges exceptionnels)	VI	
	(16) Dont des produits et charges exceptionnels (à le nombre de lignes correspondant au nombre de produits et charges exceptionnels)	VI	
	(17) Dont des produits et charges exceptionnels (à le nombre de lignes correspondant au nombre de produits et charges exceptionnels)	VI	
(18) Dont des produits et charges exceptionnels (à le nombre de lignes correspondant au nombre de produits et charges exceptionnels)	VI		

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 - Etat préparatoire



* Des explications se trouvent en fin de tableau

Annexes Legales 19**INSTEP FORMATION****ANNEXE**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

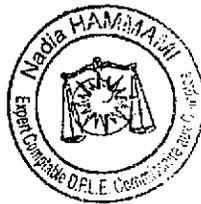
PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 8 450 582,04 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -232 875,24 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.



INSTEP FORMATION

SOMMAIRE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

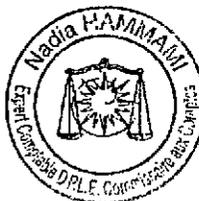
- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
- Fonds commercial
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements financiers
- Dettes garanties par sûretés réelles
- Effectif moyen
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations



INSTEP FORMATION

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

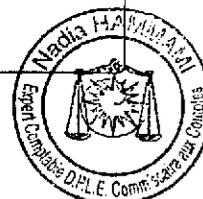
Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	15 ans
Constructions	50 ans
Agencement des constructions	15 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	10 ans
Matériel de transport	05 ans
Matériel de bureau et informatique	03 ans
Mobilier	10 ans



INSTEP FORMATION**ANNEXE**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement. Il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers: 144 554

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts de reconstitution de leur fonds de roulement .



INSTEP FORMATION**ANNEXE**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

1.6 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce



INSTEP FORMATION

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat viremt pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles	479 111		
Terrains	239 155		
Constructions sur sol propre	2 806 576		
Constructions sur sol d'autrui	43 453		
Install. générales, agencements, constructions	987 596		64 485
Install. techniques, matériel, outillages industriels	143 249		18 389
Autres install., agencements, aménagements	731 412		11 528
Matériel de transport	15 450		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	656 709		24 812
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	5 623 599		119 213
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	17 406		12 000
Autres titres immobilisés	8 423		
Prêts et autres immobilisations financières	303 521		9 889
TOTAL	329 350		21 889
TOTAL GENERAL	6 432 061		141 103

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles		919	478 192	478 192
Terrains			239 155	239 155
Constructions sur sol propre			2 806 576	2 806 576
Constructions sur sol d'autrui			43 453	44 028
Install. générales, agencements, constructions			1 052 080	1 051 505
Install. techniques, matériel, outillages industriels			161 638	161 638
Autres install., agencements, aménagements		15 918	727 022	727 022
Matériel de transport			15 450	15 450
Matériel de bureau, informatique, mobilier		6 285	675 236	675 235
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		22 203	5 720 610	5 720 610
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			29 406	29 406
Autres titres immobilisés			8 423	8 423
Prêts et autres immobilisations financières		800	312 611	312 611
TOTAL		800	350 440	350 440
TOTAL GENERAL		23 922	6 549 242	6 549 241



INSTEP FORMATION

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

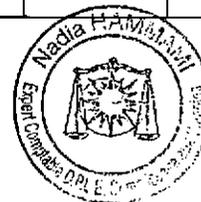
Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	53 314	3 016	919	55 410
Terrains				
Constructions sur sol propre	779 486	100 698		880 184
Constructions sur sol d'autrui	43 453			43 453
Install. générales, agencements, constructions	639 726	55 507		695 233
Install. techniques, matériel et outill. industriels	106 138	20 389		126 527
Installations, agencements divers	680 570	8 293	15 918	672 946
Matériel de transport	14 969	481		15 450
Matériel de bureau, informatique, mobilier	509 170	40 455	6 285	543 339
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	2 773 512	225 823	22 203	2 977 132
TOTAL GENERAL	2 826 826	228 839	23 122	3 032 542

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	3 016				
Terrains					
Constructions sur sol propre	100 698				
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions	55 507				
Install. tech., matériel, outill. industriels	20 389				
Installations, agencements divers	8 293				
Matériel de transport	481				
Mat. de bureau, informatique, mobilier	40 455				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	225 823				
TOTAL GENERAL	228 839				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				



INSTEP FORMATION**ANNEXE**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges				
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	3 728	8 698		12 425
Sur autres immobilisations financières		100 000		100 000
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	37 107	46 051	2 373	80 784
Autres dépréciations	0			0
TOTAL Dépréciations	40 834	154 748	2 373	193 209
TOTAL GENERAL	40 834	154 748	2 373	193 209
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation		46 051	2 373	
- financières		108 697		
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39 1 5e CGI.



INSTEP FORMATION

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

6 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	209 287		209 287
Autres immobilisations financières	103 323		103 323
Clients douteux ou litigieux	80 784	80 784	
Autres créances clients	3 451 441	3 451 441	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	725	725	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	121 133	121 133	
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	37 644	37 644	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	144 554	144 554	
Groupe et associés	363 158	363 158	
Débiteurs divers	5 368	5 368	
Charges constatées d'avance	225 195	225 195	
TOTAL GENERAL	4 742 613	4 430 002	312 611
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum	22 568	22 568		
- plus d'un an	1 529 268	321 011	437 108	771 149
Emprunts et dettes financières	311 992	52 654	259 338	
Fournisseurs et comptes rattachés	617 790	617 790		
Personnel et comptes rattachés	240 695	240 695		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	464 389	464 389		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	153	153		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	270 589	270 589		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 408	12 408		
Groupe et associés	239 258	104 025	135 233	
Autres dettes	1 587 906	1 587 906		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	51 750	51 750		
TOTAL GENERAL	5 348 767	3 745 939	831 679	771 149
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	364 211			
Emprunts et dettes contractés auprès associés				



INSTEP FORMATION**ANNEXE**

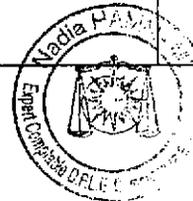
Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentés en Euros

7 - AUTRES TABLEAUX**7.1 - ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN**

Entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation

	Mt entreprises liées	Mt entreprises avec lesquelles la soc. à un lien de partic.	Mt dettes & créanc. rep. par effets de commerce
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immob. incorporelles			
Avances et acomptes sur immob. corporelles			
Participations		29 406	
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés		137 248	
Autres créances		363 158	
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		167 398	
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers			
Charges financières			



INSTEP FORMATION

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

7.2 - FONDS COMMERCIAL

Désignation	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
Fond INSTEP				1 524
Fond Abelia				15 245
Ecart d'intégration ABELIA				405 082

